

L'association des régions de France a publié le 8 novembre 2017 un manifeste de 18 réformes concernant notamment l'orientation des jeunes et la nature de la formation initiale en matière d'Éducation Nationale. Penchons-nous sur leurs propositions.

## Florilège des propositions de l'ARF

Intégrer les missions d'orientation scolaire, d'informations sur les métiers et sur les évolutions d'emploi dans les missions du SPRO (service public régional d'orientation). Les professeur-e-s principaux/ales seront placé-e-s au cœur de ce service) Développer l'apprentissage et rendre obligatoire l'information en direction des collégien-ne-s et des lycéen-ne-s des formations possibles en apprentissage. - Mutualiser les CFA et lycées professionnels notamment en matière de plateaux techniques et en facilitant pour les enseignant-e-s et formateurs/trices l'exercice conjoint en lycée et en alternance. Promouvoir la transversalité des voies de formation. Possibilité pour un-e collégien-ne de faire son stage de 3ème en CFA et permettre aux jeunes d'effectuer une première année en CFA sans contrat d'apprentissage. Confier aux régions l'organisation de la totalité de l'offre de formation professionnelle initiale, dans les voies professionnelles et technologiques, y compris les BTS et licences professionnelles pour renforcer la cohérence de l'offre de formation sur les territoires vis-à-vis des jeunes et vis-à-vis des entreprises. Renforcer l'articulation lycée professionnel et entreprise par la valorisation de l'alternance, la présidence des conseils d'administration des lycées professionnels par des personnalités extérieures (à l'instar de ce qui prévaut dans les lycées agricoles). **Pour SUD Éducation, transférer l'ensemble des compétences en matière de formation professionnelle initiale des voies professionnelles et technologiques aux Régions revient à abandonner l'ambition d'une scolarisation commune pour tou-te-s les jeunes.** Les adolescent-es et jeunes adultes seront réduit-e-s à une fonction utilitariste si ils et elles ne peuvent prétendre qu'à des formations répondant aux besoins immédiats des entreprises d'un territoire. Cela conduira à accentuer les inégalités régionales et à offrir des formations ne permettant pas aux futur-e-s salarié-e-s d'envisager un avenir professionnel au-delà du territoire où ils et elles ont été scolarisé-e-s. L'école, l'enseignement professionnel compris, doit demeurer un espace dédié aux savoirs et au développement de l'esprit critique dans le cadre d'un projet éducatif qui prime sur l'intérêt à court terme des entreprises privées. Ces propositions ne font qu'entériner une volonté de précarisation accrue dans le marché du travail allant jusqu'à proposer des formations en CFA sans contrat d'apprentissage. Pour les enseignant-e-s de Lycée professionnel et technologique, ces propositions augurent un changement de statut, une territorialisation forcée et un avenir inquiétant.

### ... et servent les patrons sans attendre.

C'est la dernière proposition qui vient d'être reprise au LGT Jacques Monod de Lescar en Région Nouvelle Aquitaine. Le président de la chambre de commerce et d'industrie de Pau, par ailleurs représentant du MEDEF, a été élu président du conseil d'administration pendant un an comme l'autorise la loi Fillon de 2005 (le proviseur peut, au titre de l'expérimentation, proposer pour un an la présidence du CA à une personnalité extérieure). Seul SUD Education s'y est opposé. Cette volonté d'emprise sur le CA montre une fois de plus l'ambition de soumettre l'école au diktat de l'entreprise. Comme le prouve encore la charte des codes du travail du LP Savary-Ferry d'ARRAS où le MEDEF local a passé commande d'un diplôme maison (attestation de docilité à présenter lors d'entretien d'embauche aux entreprises locales) et est parvenu à l'imposer au CA qu'il noyautait.

**Pour rappel, SUD Éducation milite pour :**

- une école complètement déconnectée des aléas du monde de l'entreprise.
- la suppression de la présence des personnes extérieures issues du monde de l'entreprise dans les CA.
- une formation professionnelle initiale uniquement sous statut scolaire.
- une carte des formations établie par l'Éducation Nationale et non pas par les Régions.

[Enseignement professionnel](#)

# Documents joints

[Enseignement professionnel](#)